MAZARS

CNPA - Conseil National des Professions de l'Automobile

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

MAZARS

MAZARS

61, rue Henri Regnault - 92075 Paris La Défense Cedex
Tél. : +33 (0)1 49 97 60 00 - Fax : +33 (0)1 49 97 60 01

Société Anonyme d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes à Directoire et Conseil de Surveillance
Capital de 8 320 000 euros - RCS Nanterre 784 824 153 - Siège social : 61, rue Henri Regnault - 92400 Courbevoie

CNPA - Conseil National des Professions de l'Automobile

Siège social : 50 rue Rouget de Lisle - 92150 Suresnes

Syndicat professionnel régi par les

Dispositions L.2131-1 et suivants du code du travail

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

CNPA - CONSEIL NATIONAL DES PROFESSIONS DE L'AUTOMOBILE

Comptes Annuels

Exercice clos le

31 décembre 2018

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux adhérents,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du syndicat CNPA - Conseil National des Professions de l'Automobile relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du syndicat à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du (des) commissaire(s) aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01 janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Trésorier National et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance relative aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du syndicat à poursuivre son exploitation, de présenter dans les comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il était prévu de liquider le syndicat ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire puis par le Conseil de Surveillance

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre syndicat.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que des informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du syndicat à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la

continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent des opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris La Défense, le 4 juin 2019

Le Commissaire aux comptes

MAZARS

CYRILLE BROUARD

Bilan Actif

BILAN ACTIF	Du 01/01/2018 au 31/12/2018			Au 31/12/2017
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement	30 490	30 490		
Concessions, brevets et droits similaires	735 916	595 731	140 185	210 761
Fonds commercial				
Autres	3 577	3 577		
Immobilisations en cours				
Avances				
Immobilisations corporelles				
Terrains	41 372		41 372	31 446
Constructions	1 357 376	753 380	603 995	794 632
Installations techniques, matériel et outillages industriels	10 357	10 357		616
Autres	2 982 556	2 542 904	439 653	473 203
Immobilisations en cours				29 375
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (1)				
Participations	7 190 275	10 000	7 180 275	7 403 185
Titres immobilisés de l'activité en portefeuille				
Autres titres immobilisés	231 233		231 233	231 233
Prêts	559 402		559 402	531 052
Autres	26 671		26 671	25 525
TOTAL I	**13 169 223**	**3 946 438**	**9 222 786**	**9 731 027**
Comptes de liaison				
TOTAL II				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières, autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	30 564		30 564	23 746
Avances et acomptes versés sur commande	141 645		141 645	106 669
Créances (2)				
Usagers et comptes rattachés	608 407	13 301	595 107	509 110
Autres	1 674 014	40 144	1 633 869	1 311 597
Valeurs mobilières de placement	3 861 205		3 861 205	3 219 912
Instruments de Trésorerie				
Disponibilités	13 268 349		13 268 349	13 750 338
Charges constatées d'avance (2)	167 832		167 832	195 071
TOTAL III	**19 752 016**	**53 445**	**19 698 570**	**19 116 443**
Frais d'émission d'emprunts à étaler **IV**				
Primes de remboursement des emprunts **V**				
Ecarts de conversion actif **VI**				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)	**32 921 239**	**3 999 883**	**28 921 356**	**28 847 471**
(1) Dont à moins d'un an				
(2) Dont à plus d'un an				
Engagements reçus : - Legs nets à réaliser : - Acceptés par les organes statutairement compétents				
Engagements reçus : - Legs nets à réaliser : - Autorisés par l'organisme de tutelle				
Engagements reçus : - Dons en nature restant à vendre				
Engagements reçus : - Avals, cautions et garanties reçus				
Engagements reçus : - Créances escomptées non échues				
Engagements reçus : - Pour utilisation en crédit-bail mobilier				
Engagements reçus : - Pour utilisation en crédit-bail immobilier				
Engagements reçus : - Autres				

Bilan Passif

BILAN PASSIF	Du 01/01/2018 Au 31/12/2018	Au 31/12/2017
FONDS PROPRES		
Fonds associatifs sans droit de reprise	19 774 595	19 774 595
Ecarts de réévaluation		
Réserves	1 672 019	1 769 997
Report à nouveau	3 006 275	4 426 594
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	**-799 088**	**-1 391 019**
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds associatifs avec droit de reprise : - Apports	648 584	648 584
Fonds associatifs avec droit de reprise : - Legs et donations		
Fonds associatifs avec droit de reprise : - Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
Ecarts de réévaluation		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
Provisions réglementées		
Droit des propriétaires commodat		
TOTAL I	**24 302 385**	**25 228 750**
Comptes de liaison		
TOTAL II		
PROVISIONS ET FONDS DEDIES		
Provisions pour : - Risques	292 513	292 513
Provisions pour : - Charges		698 076
Fonds dédiés sur : - Subventions de fonctionnement		
Fonds dédiés sur : - Autres ressources	568 156	
TOTAL III	**860 669**	**990 589**
EMPRUNTS ET DETTES (1)		
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes : - Auprès des établissements de crédit (2)	25 897	34 850
Emprunts et dettes : - Financières diverses	2 305	21 350
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes : - Fournisseurs et comptes rattachés	1 528 409	721 189
Dettes : - Fiscales et sociales	1 905 340	1 608 358
Dettes : - Sur immobilisations et comptes rattachés		1 863
Autres dettes	105 935	100 242
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	190 417	140 277
TOTAL IV	**3 758 303**	**2 628 131**
Ecart de conversion passif **V**		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	**28 921 356**	**28 847 471**
(1) Dont à moins d'un an		
(1) Dont à plus d'un a		
(2) Dont concours banaires courants et soldes créditeurs de banque		
Engagements donnés :- Avals, cautions et garanties données - Effets circulants sous l'endos de l'organisme		
Engagements donnés :- Avals, cautions et garanties données - Redevances crédit-bail mobilier restant à courir		
Engagements donnés :- Avals, cautions et garanties données - Redevances crédit-bail immobilier restant à courir		
Engagements donnés :- Avals, cautions et garanties données - Autres engagements donnés		

Compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT	Au 31/12/2018			Au 31/12/2017
	France	Exportation	Total	Total
Produits d'exploitation				
Vente de marchandises	85 722		85 722	80 098
Production vendue : - Biens				
Production vendue : - Services	2 579 357		2 579 357	2 130 371
Chiffre d'affaires Net	**2 665 079**		**2 665 079**	**2 210 470**
Production : - Stockée				
Production : - Immobilisée				
Subventions d'exploitation			3 631 124	3 474 081
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges			76 537	4 865
Cotisations			11 225 337	10 741 100
Autres produits (hors cotisations)			46 565	73 237
TOTAL I			**17 644 642**	**16 503 753**
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises			63 063	38 038
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements			122 433	104 605
Variation de stock matières premières et autres approvisionnements			-6 818	2 929
Autres achats et charges externes			7 459 373	7 553 797
Impôts, taxes et versements assimilés			933 320	900 218
Salaires et traitements			6 559 740	6 286 492
Charges sociales			3 265 097	3 070 129
Dotations aux : - Amortissements sur immobilisations			310 655	311 525
Dotations aux : - Dépréciations des immobilisations				
Dotations aux : - Dépréciations de l'actif circulant			46 544	8 356
Dotations aux : - Provisions				120 092
Autres charges			139	10 199
TOTAL II			**18 753 547**	**18 406 380**
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			**-1 108 905**	**-1 902 626**
Excédent ou déficit transféré **III**				
Déficit ou excédent transféré **IV**				
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun (III - IV)				
Produits financiers				
Produits financiers de participation			535 659	446 286
Produits autres valeurs mobilières et créances actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			162 541	48 595
Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			119 570	
TOTAL V			**817 771**	**494 881**
Charges financières				
Dotations financières aux amortissements et dépréciations				4 144
Intérêts et charges assimilées			73 147	445
Différences négatives de change				214
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements				
TOTAL VI			**73 147**	**4 802**
RESULTAT FINANCIER (V - VI)			**744 624**	**490 078**
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)			**-364 282**	**-1 412 548**

Compte de résultat (Suite)

COMPTE DE RESULTAT (SUITE)		Au 31/12/2018	Au 31/12/2017
Produits exceptionnels			
Sur opérations de gestion		60 877	68 013
Sur opérations en capital		417 118	11 500
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges			
TOTAL VII		**477 995**	**79 513**
Charges exceptionnelles			
Sur opérations de gestion		259 789	34 271
Sur opérations en capital		605 811	8 967
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		60 000	
TOTAL VIII		**925 600**	**43 238**
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		**-447 605**	**36 275**
Impôts sur les bénéfices	IX	117 122	14 745
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	X	228 020	
Engagements à réaliser sur ressources affectées	XI	**98 100**	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII + X)		**19 168 429**	**17 078 146**
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + XI)		**19 967 516**	**18 469 165**
EXCEDENT OU DEFICIT (Total des produits - Total des charges)		**-799 088**	**-1 391 019**

Evaluation des contributions volontaires en nature

PRODUITS	Au 31/12/2018	Au 31/12/2017
Bénévolat		
Prestations en nature		
Dons en nature		
TOTAL		

CHARGES	Au 31/12/2018	Au 31/12/2017
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Personnel bénévole		
TOTAL		

Sommaire

1. Généralités 3
1.1. Organisation du CNPA 3
1.2. Evénements significatifs de l'exercice 3
1.3. Evénements postérieurs à la clôture 3
1.4. Variation du périmètre d'intégration 4
2. Principes – Règles et méthodes comptables 3-5
3. Notes sur le bilan 5
3.1. Etat des immobilisations 5-6
3.2. Etats des amortissements et provisions 7-8
3.3. Etat des échéances des créances 9
3.4. Détail des produits à recevoir 10
3.5. Valeurs mobilières de placement 10
3.6. Comptes de régularisation 11
3.7. Fonds propres 11
3.8. Provisions pour risques & charges et Fonds Dédiés 11-12
3.9. Etat des échéances des dettes 13
3.10. Etat des charges à payer 14
4. Notes sur le compte de résultat 15
4.1. Produits d'exploitation 15
4.2. Transferts de charges 15
4.3. Résultat financier 15
4.4. Résultat exceptionnel 16
4.5. Impôts sur les sociétés 16
4.6. Comptabilisation, présentation du CICE CITS 16
5. Autres informations 17
5.1. Participations 17
5.2. Engagements hors bilan 17
5.3. Effectif 17
5.5. Honoraires du commissaire aux comptes 18
5.6. Information sur les Dirigeants 18
6. Informations spécifiques à l'activité de syndicat 18-19

6.1. Ressources 19
6.2. Contributions publiques de financement 19
6.3. Actions de solidarité 19
6.4. Contributions en nature 19
7. Comptes annuels des personnes morales appartenant au périmètre d'ensemble 20-21

1. Généralités

Les informations qui suivent constituent l'annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Le total du bilan est de 28 921 356 euros. Le compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégage un résultat déficitaire de (799 088 euros).

Les notes ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018.

1.1. Organisation du CNPA

Le Conseil National des Professions de l'Automobile est un Syndicat Professionnel représentant les principaux métiers du Secteur de l'Automobile.

Au sein d'une même entité juridique, ce syndicat professionnel comprend une structure Nationale, un secteur marchand et des structures régionales.

Les comptes annuels présentés regroupent les comptes de ces différentes structures.

1.2. Événements significatifs de l'exercice

L'exercice est marqué, d'une part, par la progression du montant des cotisations (+484 K€) et d'autre part, par la réduction du déficit d'exploitation de l'ordre de - 863 K€, soit - 45% par rapport à 2017.
En conséquence, le résultat net est passé de -1391K€ en 2017 à -799K€ en 2018. A noter que ce déficit comprend l'engagement de dépenses pour des projets stratégiques liés à la prospective pour environ 670 K€ : étude Advancy (+393 K€), travaux sur le véhicule connecté (+200 K€), Mondial de l'auto (70 K€).

1.3. Événements postérieurs à la clôture

Nous n'avons pas relevé d'évènements postérieurs à la clôture ayant un caractère significatif.

1.4. Variation du périmètre d'intégration

Les présents comptes annuels sont établis selon le même périmètre qu'en 2017. Ils sont constitués du combiné des comptabilités siège, territoires et DDP.

2. Principes – Règles et méthodes comptables

Le CNPA, en sa qualité de syndicat professionnel visé à l'article L.2132-2 du Code du travail, est tenu d'établir des comptes annuels selon les dispositions prévues par l'article L.2135-1 du Code du travail.

Les comptes ont été arrêtés en respectant le règlement ANC n°2014-03 et ses règlements modificatifs, le règlement CRC 2009-10 afférent aux règles comptables des organisations syndicales, ainsi que ses adaptations aux syndicats conformément au règlement n°99-01.

En fin d'exercice, les comptes réciproques entre les différentes structures internes du CNPA sont éliminés.

Les comptes du CNPA sont établis dans le respect des principes de prudence, d'indépendance et de continuité de l'exploitation.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

La méthode du fait générateur pour l'enregistrement des cotisations est constituée par l 'encaissement effectif de la cotisation.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire et en fonction des durées d'utilisation prévues suivantes :

<u>Immobilisations incorporelles :</u>	
Logiciels :	1 à 10 ans.
<u>Immobilisations corporelles</u> :	
Constructions :	20 à 57 ans
Agencements installations :	3 à 10 ans.
Mobilier et matériel de bureau :	3 à 10 ans.
Matériel informatique :	3 à 5 ans.
Matériel de transport :	5 ans.

3. Notes sur le bilan

3.1. État des immobilisations

Cadre A	Valeur brute en début d'exercice	Augmentations	
Immobilisations incorporelles		Réévaluation de l'exercice	Acquisitions créances virements
Frais d'établissement et de développement	30 490		
Autres postes d'immobilisations incorporelles	739 493		
TOTAL	**769 982**		
Immobilisations corporelles			
Terrains	31 446		
Constructions sur sol propre	1 318 926		1
Constructions sur sol d'autrui	3 565		
Inst. gales., agencts. et aménagt. const.	102 091		
Installations techniques, matériel et outillages ind.	10 357		
Inst. gales., agencts. et aménagt. divers	592 652		7 594
Mat. de transport	563 561		25 575
Mat. de bureau et info., mobilier	1 709 696		111 923
Emballages récupérables et divers	4 986		
Immobilisations corporelles en cours	29 375		
TOTAL	**4 366 654**		**145 092**
Immobilisations financières			
Participations évaluées par mise en équivalence	33 268		
Autres participations	7 379 917		
Autres titres immobilisés	231 233		
Prêts et autres immobilisations financières	556 576		30 871
TOTAL	**8 200 995**		**30 871**

Cadre B	Diminutions		Valeur brute des immo en fin d'exercice
	Virement	Cession	
Frais d'établissement et de développement			30 490
Autres postes d'immobilisations incorporelles			739 493
TOTAL			**769 982**
Terrains	-9926		41 372
Constructions sur sol propre	9926	53 715	1 255 286
Constructions sur sol d'autrui	3565		0
Inst. gales., agencts. et aménagt. const			102 091
Installations techniques, matériel et outillages ind.			10 357
Inst. gales., agencts. et aménagt. divers	-3565	17 074	586 246
Mat. de transport		42 353	546 793
Mat. de bureau et info., mobilier	-29375	7 415	1 843 578
Emballages récupérables et divers			4 986
Immobilisations corporelles en cours	29 375		29 375
Avances et acomptes			
TOTAL	**0**	**120 557**	**4 391 191**
Participations évaluées par mise en équivalence		33 268	0
Autres participations		189 643	7 190 274
Autres titres immobilisés			231 233
Prêts et autres immobilisations financières		1 374	586 073
TOTAL		**224 285**	**8 007 580**
TOTAL GENERAL		**344 842**	**13 168 754**

3.2. États des amortissements et dépréciations

Etat des amortissements

Cadre A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE					
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant au début de l'exercice	Augment.	Diminut.	Reclassement	Montant en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles					
Frais d'étab. et développement	30 490				30 490
Autres postes d'immo. incorp.	528 732	70 545			599 277
TOTAL	**559 222**	**70 545**	**0**	**0**	**629 767**
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions sur sol propre	530 460	34 792	39 062	127 278 (1)	653 408
Constructions sur sol d'autrui	1 248			-1 248	0
Ins. gales., agencts. et aménag. des constr.	98 241	1 784			100 025
Inst. techniques, mat. et outillage indust.	9 740	616			10 356
Inst. gales., agenc. et aménagements divers	441 088	29 550	13 370	1 248	458 515
Matériel de transport	404 450	58 659	37 818		425 292
Mat. de bureau et informatique, mobilier	1 547 168	114 120	7 415		1 653 872
Emballages récup. et divers	4 986				4 986
TOTAL	**3 037 381**	**239 520**	**97 664**	**127 278**	**3 306 512**
TOTAL GENERAL	**3 596 603**	**310 065**	**97 664**	**127 278**	**3 936 281**

(1) Correction d'erreur sur amortissement d'immeuble

Etat des dépréciations

NATURE DES DEPRECIATIONS	Montant au début de l'exercice	Augmentations des dotations de l'exercice	Diminutions reprises à la fin de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Dépréciations				
Immobilisations financières	10 000			10 000
Sur stocks et en cours				
Sur comptes clients	14 485	6400	7584	13 301
Autres provisions pour dépréciation		40 144		40 144
TOTAL	**24 485**	**46544**	**7584**	**63 445**
Dont dotations et reprises : - d'exploitation				
Dont dotations et reprises : - financières				
Dont dotations et reprises : - exceptionnelles				
Titres mis en équivalence : Montant de la dépréciation				

3.3. État des échéances des créances

Créances (a)	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Echéances à moins d'1 an	Echéances à plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations	47 847		47 847
Prêts (1) (2)	559 402		559 402
Autres immobilisations financières	26 671		26 671
De l'actif circulant			
Clients douteux ou litigieux	15 960	15 960	
Autres créances clients	592 447	592 447	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	10 071	10 071	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices	99 882	99 882	
Taxe sur la valeur ajoutée	51 980	51 980	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers			
Groupe et associés (2)	412 568	412 568	
Débiteurs divers	1 099 512	1 099 512	
Charges constatées d'avance	167 832	167 832	
TOTAL	**3 084 174**	**2 450 254**	**633 920**
(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice	***559 402***		
(1) Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
(2) Prêts et avances consentis aux associés personnes physiques			

3.4. Détail des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant brut au 31.12.2018
DIVIDENDE SCI AUTO 2018	400 000
AESN 2018	73 332
MEDEF ATMP 2018	32 484
UPA ATMP 2018	48 684
DIRECCTE CORSE 2018	1 252
AESN 2017 SOLDE	14 300
ADEME 2018	24 000
CONTRAT GENERATION 2018	6 859
ANFA 4EME TRIM 2018	63 872
CESA 4EME TRIM 2018	38 496
ANFA REMBOURSEMENT FORMATION	28 953
AIDE EMBAUCHE 2018	2 000
AERM 2018 Lorraine	16 971
MEDEF ATMP 2017	37 760
Liquidation SCI PDL	220 344
TOTAL	**1 009 306**

3.5. Valeurs mobilières de placement

Ce poste comprend les placements effectués tant par le Siège que par les Secteurs sous forme de sicav monétaires et partiellement en FCP, obligations et/ou actions.

Ces valeurs sont dépréciées lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur d'acquisition.

La méthode de valorisation retenue est celle du Premier Entré – Premier Sorti.

	Au 31.12.2018	
	Valeur brute	+/- value latente
Actions	253 931	18 210
Obligations	396286	
Contrat de capitalisation	1669 910	
SCPI	1 541 076	
Total	**3 861 205**	**18 210**

3.6. Comptes de régularisation

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 167 K€ au 31/12/18, contre 195 K€ l'exercice passé.

Les produits constatés d'avance s'élèvent à 190 K€ au 31/12/18, contre 140 K€ l'exercice passé.

3.7. Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres :

	31/12/2017	Affectation du résultat	Résultat de l'exercice	Autres variations	31/12/2018
Fonds Associatifs	19 774 595		0	0	19 774 595
Boni / Prime de fusion	648 584	0	0		648 584
Réserves	1 769 997		0	-97 977	1 672 019
Report à Nouveau	4 426 594	- 1391 019		-29 300	3 006 275
Résultat de l'exercice	- 1391 019	1391 019	-799 088	0	-799 088
Situation nette	**25 228 750**	**0**	**-799 088**	**-127 277 (1)**	**24 302 385**

(2) Correction d'erreur sur amortissement d'immeuble

3.8. Provisions pour risques & charges

	Solde au 31.12.2017	Augmentation	Diminution	Reclassement de compte à compte	Solde au 31.12.2018
Provisions pour risques & charges	292 513	60 000	60 000	0	292 513
TOTAL	**292 513**	**60 000**	**60 000**	**0**	**292 513**

3.9 Fonds Dédiés

Les Fonds Dédiés sont constitués des fonds de secours. Le CNPA a constitué par le biais des cotisations versées un Fonds de secours ayant pour objet de traduire la solidarité de la Profession avec l'entreprise adhérente confrontée à une situation exceptionnelle (sinistre, incendie...). Le Conseil des Sages gère le Fonds de secours dans le respect des Statuts.

	Solde au 31.12.2017	**Augmentation/ Engagements à réaliser**	**Diminution/Reports des ressources non utilisées sur ex.anté.**	**Solde au 31.12.2018**
Fonds de Secours	698 076	98 100	228 020	568 155
TOTAL	**698 076**	**98 100**	**228 020**	**568 155**

3.10 État des échéances des dettes

Dettes (b)	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Echéances à moins d'1 an	Echéances A plus d'1 an	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts et dettes auprès des établs de crédit (1)				
- à 1 an max. à l'origine	25 897	10 833	15 064	
- à plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières diverses (1) (2)	2 305	2 305		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 528 409	1 528 409		
Personnel et comptes rattachés	748 436	748 436		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	973 207	973 207		
Impôts sur les bénéfices	111 911	111 911		
Taxe sur la valeur ajoutée	69 976	69 976		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	1 810	1 810		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés (2)				
Autres dettes (dont dettes relatives à des op. de pension de titres)	105 935	105 935		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	190 417	190 417		
TOTAL	**3 758 303**	**3 743 239**	**15 064**	

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice

(2) Emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques

3.11 État des charges à payer

CHARGES A PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Exercice clos le 31/12/2018	Exercice clos le 31/12/2017
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	141	180
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	368 727	168 661
Dettes fiscales et sociales	1 211 372	711 675
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	75 539	62 839
TOTAL	**1 655 779**	**943 355**

4 Notes sur le compte de résultat

4.10 Produits d'exploitation

	Montant brut au 31.12.2018	Montant brut au 31.12.2017
Cotisations	11 225 337	10 741 100
Prestations et activités annexes	2 665 079	2 210 470
Produits de gestion courante	46 565	75 300
TOTAL	**13 936 981**	**13 026 870**

	Montant brut au 31.12.2018	Montant brut au 31.12.2017
Paritarisme	3 367 319	3 046 868
Subventions publiques	263 805	427 214
TOTAL	**3 631 124**	**3 474 081**

4.11 Transferts de charges

L'ensemble des transferts de charges comptabilisés au 31/12/2018 pour un montant global de 29 K€ concerne uniquement des transferts de charges d'exploitation.

4.12 Résultat financier

Le résultat financier du CNPA s'élève à 744 K€ au 31 décembre 2018. Il est principalement composé des dividendes reçus de la SCI Maison de l'Automobile pour un montant de 400 K€, des intérêts des contrats de capitalisation 125 K€ et le solde de sa filiale Calix.

A noter que le dividende reçu de la Maison de l'Automobile permet de couvrir le loyer payé par le CNPA à la SCI Maison de l'Automobile au titre de locataire des locaux de Suresnes pour un montant annuel de 439 K€.

4.13 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel du CNPA s'élève à – 447 K€ au 31 décembre 2018.

Les produits exceptionnels s'élèvent à 477 K€ dont principalement, 143 K€ pour la liquidation de la SCI Pays de Loire, 173 K€ pour le solde du litige SAEMES et 90 K€ pour la plus-value réalisée sur la vente du bureau d'Angoulême. En parallèle, les charges exceptionnelles s'élèvent à 925 K€ dont essentiellement, 393 K€ pour l'étude Advancy et 228 K€ pour des fonds de secours.

4.14 Impôts sur les sociétés

Le CNPA comporte d'une part un secteur d'activité distincte fiscalisée et d'autre part paie de l'impôt sur ses revenus financiers pour la partie non fiscalisée.

L'impôt comptabilisé au titre de 2018 s'élève à 117 K€.

4.15 Comptabilisation, présentation du CICE et du CITS

Le CICE (Crédit d'impôt compétitivité emploi) et le CITS (Crédit d'impôt sur la taxe sur les salaires) comptabilisés dans les comptes de notre entité à la clôture de l'exercice s'élève à 4 K€ pour le premier et 84 K€ pour le second.

Au compte de résultat, notre entité a retenu la comptabilisation du CICE et du CITS en diminution des charges de personnel.

Au bilan pour le CICE la somme de 4 K€ a été imputée en moins du poste IS à payer en dettes sociales et fiscales et pour le CITS la somme de 84 K€ a été imputée en diminution du poste taxe sur les salaires.

Ce produit correspond au crédit d'impôt a fait l'objet d'une demande de remboursement auprès des services fiscaux.
Il traduit le droit au CICE et CITS acquis par notre entité relatif aux rémunérations éligibles comptabilisées dans l'exercice.

5 Autres informations

5.10 Participations

	% de détention	Valeur brute	Provision	Valeur nette
SCI MAISON DE L'AUTOMOBILE	99.9 %	6 936 415	0	6 936 415
CALIX	51.0 %	130 520	0	130 520
SCI C.A. 74	90.9 %	62 504	0	62 504
SCI Commerce VOSGIEN	11.40%	37 847	0	37 847
SCI Château Pingeon	25.8%	33 955		33 955
DIVERS		27 234	0	27 234
TOTAL		***7 228 475***	***0***	***7 228 475***

Une provision est constituée lorsque la quote-part de capitaux propres détenue est inférieure à la valeur brute des titres.

5.11 Engagements hors bilan

Les engagements de retraite sont externalisés auprès de l'IPSA. L'engagement au 31 décembre 2018 est totalement couvert.

Le CNPA a constitué deux engagements de caution pour le compte de SCI MAISON DE L'AUTOMOBILE. Une caution à la BNP en date du 14 décembre 2016 pour un montant de 3 300 000 euros jusqu'au 15 décembre 2028 et une autre caution au CIC en date du 12 juillet 2017 pour un montant de 1 550 000 euros jusqu'au 5 juillet 2032.

Compte tenu du système d'information comptable existant au niveau des secteurs, l'information détaillée des engagements hors bilan des secteurs n'est pas disponible.

5.12 Effectif

Effectif	Au 31.12.2018
Cadres	84
ETAM	18
Employés	41
TOTAL	**143**

5.13 Honoraires du commissaire aux comptes (selon décret N° 1487 du 30 décembre 2008)

Cabinet MAZARS

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice au titre du contrôle légal des comptes est de 44 000 euros TTC.

5.14 Information sur les Dirigeants

Selon les disposition prévues dans les Statuts, le montant du salaire chargé versé au Président National, Monsieur Francis Bartholomé, s'élève à 45 058 euros et ses avantages en nature sont constitués d'un logement et d'une voiture de fonction.

6 Informations spécifiques à l'activité de syndicat

6.10 Ressources

Le décret du 28 décembre 2009 relatif à l'établissement, la certification et la publicité des comptes des organisations syndicales, prévoit que les organisations syndicales dont le montant des ressources annuelles est supérieur à 230.000€ sont tenues de nommer un commissaire aux comptes. « Sont pris en compte pour le calcul des ressources [...] le montant des subventions, des produits de toute nature liés à l'activité courante, des produits financiers ainsi que des cotisations. Sont toutefois déduite de ce dernier, le montant des cotisations éventuellement reversées, en vertu de conventions ou des statuts, à des syndicats professionnels de salariés ou d'employeurs, à leurs unions, ou à des associations de salariés ou d'employeurs mentionnés à l'article L 2135-1 du Code du travail. »

Ressources de l'année	
Cotisations reçues	11 225 337
- Reversements de cotisations *	531 619
+ Subventions reçues	3 631 124
+ Autres produits d'exploitation perçus	2 711 644
+ Produits financiers perçus	817 771
Total des ressources =	**17 854 257**

* Liste des reversements de cotisations en 2018

Organismes	Montant TTC
MEDEF	135 799
CGPME/CPME	133 913
CNAMS (Confédération Nationale de l'Artisanat, des Métiers et des Services)	25 024
ACF (Automobile Club de France)	10 800
ANTHENOR (Club Parlementaire de la protection sociale)	6 000
CECRA (Conseil Européen du Commerce et de la Réparation Automobile)	80 291
EGARA (Groupement européen des associations de recyclage automobile)	6 000
FNLV (Fédération Nationale des Loueurs de Véhicules)	23 200
URF (Union Routière de France)	34 200
EUROPEAN STARTUP PRIZE PARTEN	18 000
UPE	6 392
Divers	52 000
Total des reversements de cotisations	531 619

6.11 Contributions publiques de financement

Néant.

6.12 Actions de solidarité

Néant.

6.13 Contributions en nature

Néant.

7 Comptes annuels des personnes morales appartenant au périmètre d'ensemble

L'article L 2135-2 du Code de travail précise que « les syndicats professionnels et leurs unions et les associations de salariés ou d'employeurs mentionnés à l'article L 2135-1 qui contrôlent une ou plusieurs personnes morales au sens de l'article L 233-16 du Code de commerce, sans entretenir avec elle de lien d'adhésion ou d'affiliation, sont tenus, dans des conditions déterminées par décret pris après avis du Conseil national de la comptabilité :

a) Soit d'établir des comptes consolidés (méthode A) ;
b) Soit de fournir en annexe à leur propre compte les comptes de ces personnes morales (méthode B), ainsi qu'une information sur la nature du lien de contrôle. Dans ce cas, les comptes de ces personnes morales doivent avoir fait l'objet d'un contrôle légal. »

En application de ces dispositions, le CNPA a décidé d'appliquer la méthode B et a défini le périmètre d'ensemble en procédant de la manière suivante :

- Recensement des personnes morales contrôlées au sens de l'article L 233-16 du Code de commerce avec l'envoi d'un questionnaire à l'ensemble des secteurs du CNPA,
- Qualification de la nature du lien de contrôle (contrôle exclusif, influence notable, contrôle conjoint), notamment à travers l'examen des statuts des entités concernées,
- Identification le cas échéant des commissaires aux comptes en charge du contrôle légal,
- Obtention du rapport sur les comptes annuels des commissaires aux comptes et des états financiers, de manière à pouvoir les joindre à notre annexe sur les comptes agrégés du CNPA clos le 31 décembre 2018.

Les organismes paritaires (organismes dont la gestion est assurée égalitairement par les représentants des employeurs et des salariés), ne sont pas par définition contrôlés par une seule organisation syndicale. Ils n'entrent pas dans le périmètre d'ensemble du CNPA ainsi défini.

Toutefois conformément à l'avis n°2009-08 du Conseil national de la Comptabilité, nous indiquons en annexe la liste des organismes paritaires auxquels nous participons, à savoir :

- IRP AUTO,
- ANFA,
- GNFA,
- GARAC.

Le périmètre d'ensemble ainsi défini au 31 décembre 2018 est le suivant :

Secteur concerné	Entité juridique	Forme de contrôle	Commissaire aux comptes titulaire	Résultat Net	Situation Nette
74	SCI CA 74	Contrôle exclusif	KPMG SA	-4091	35 250
88	SCI Commerce VOSGIEN	Contrôle exclusif	-	6 036	-42 752
Siège	AFORPA	Contrôle exclusif	Auditeurs Associés Franciliens	-64 914	12 108 731
Siège	CALIX	Contrôle exclusif	Mazars	144 734	623 024
Siège	SCI Maison de l'automobile	Contrôle exclusif	AECD	293 463	8 659 011